



Regularisation titre de sejour apres mariage

Par **solene1983**, le **27/03/2014** à **12:24**

Bonjour,

Je me suis mariée avec un algerien il y a 2 semaine.

Mon mari est entré en france en 1999 avec un visa etudiant qu'il a renouvelé tout les ans jusqu'en 2006 ou il a deposer son dossier de renouvellement en retard. Du coup la demande lui a été refuse mais il a quand meme recu un recipissé de 3 mois. Avec ce resipisse il est parti en algérie et est revenu avant la fin de celui ci. Depuis il n'a plus de titre de sejour.

Après notre mariage nous sommes allé a la prefecture pour regularisé sa situation et la ils nous disent qu'il faut qu'il reparte en algerie car avec un recipisse il n'avait pas le droit de rentrer en france donc que son entree est illegale. Apres avoir contacter la police des frontieres qui nous dit que cela est faux on y retourne et la on nous dit que en fait son entree est legale mais que comme il n'a plus de papier depuis 2007 ils ne peuvent rien faire.

Que faire? Est ce vrai? Quelqun a t il deja eu se probleme? Nous sommes completement perdu en plus je suis enceinte de 4 mois et nous avons donc vraiment besoin qu'il puisse travailler.

Merci d'avance pour vos reponses